

**Projet de PAFIO 2023-11**

**Résultat de la planification  
Secteurs d'intervention potentiels, chemins  
et infrastructures**

**UA 112-62**

## AVANT PROPOS

Tel que présenté aux membres de la TGIRT lors des dernières consultations, **certaines VOIC ne sont pas entièrement corrigés** lors de l'exercice du PAFIO pour différentes raisons. Lors de la confection de chacune des programmations annuelles (**PRAN**), les modalités pour **ces VOIC seront appliquées et respectées**. De plus, tel que réalisé dans les dernières années, une présentation démontrant le **respect de ces VOIC sera produite et déposée aux membres de la TGIRT**.

Cette façon de procéder se veut plus efficace en matière de planification. En effet, en appliquant les correctifs dès l'exercice du PAFIO, **plusieurs peuplements seraient retirés alors qu'ils pourraient être en réalité, récoltés en toute conformité alors qu'à l'opposé, d'autres seraient conservés et ne pourraient être récoltés.**

### VOIC en cause :

- Dérogation COS: blocs compacts (massifs)
- Structure d'âge
- Entente GIRN sur les paysages (superficie, pourcentage, 600-900)
- Ravage de cerfs



## Objectif du PAFIO



Ajout de secteurs d'intervention potentiels et d'interventions de voirie afin de permettre une flexibilité dans la planification forestière



## Contenu du PAFIO



- Localisation des secteurs d'interventions potentiels (SIP)
- Localisation des chemins et des infrastructures à construire, à améliorer, à réfectionner ou à fermer
- Contrairement aux dernières années, le PAFIO 2023-11 est assez volumineux et représente 801% (cible de 800%) des cibles annuelles.

## Superficies planifiées et chemins à construire, améliorer, réfectionner ou fermer

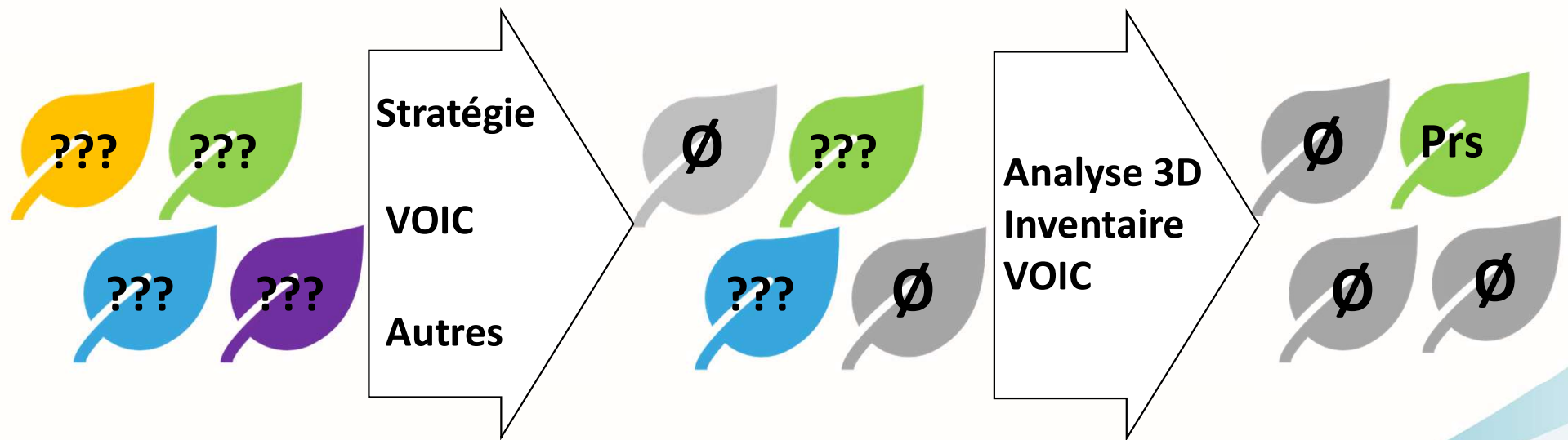
- 24 822 ha de travaux commerciaux:
  - 17 181 ha en coupe de régénération;
  - 6 898 ha en coupe partielle;
  - 742 ha en éclaircie commerciale
- 1002,07 km d'intervention de voirie:
  - 729,07 km à construire
  - 1,86 km en fermeture définitive
  - 2,68 km à construire et refermer
  - 96,12 km en amélioration

# PAFIO..

Données écoforestières brutes

PAFIO

PRAN 300

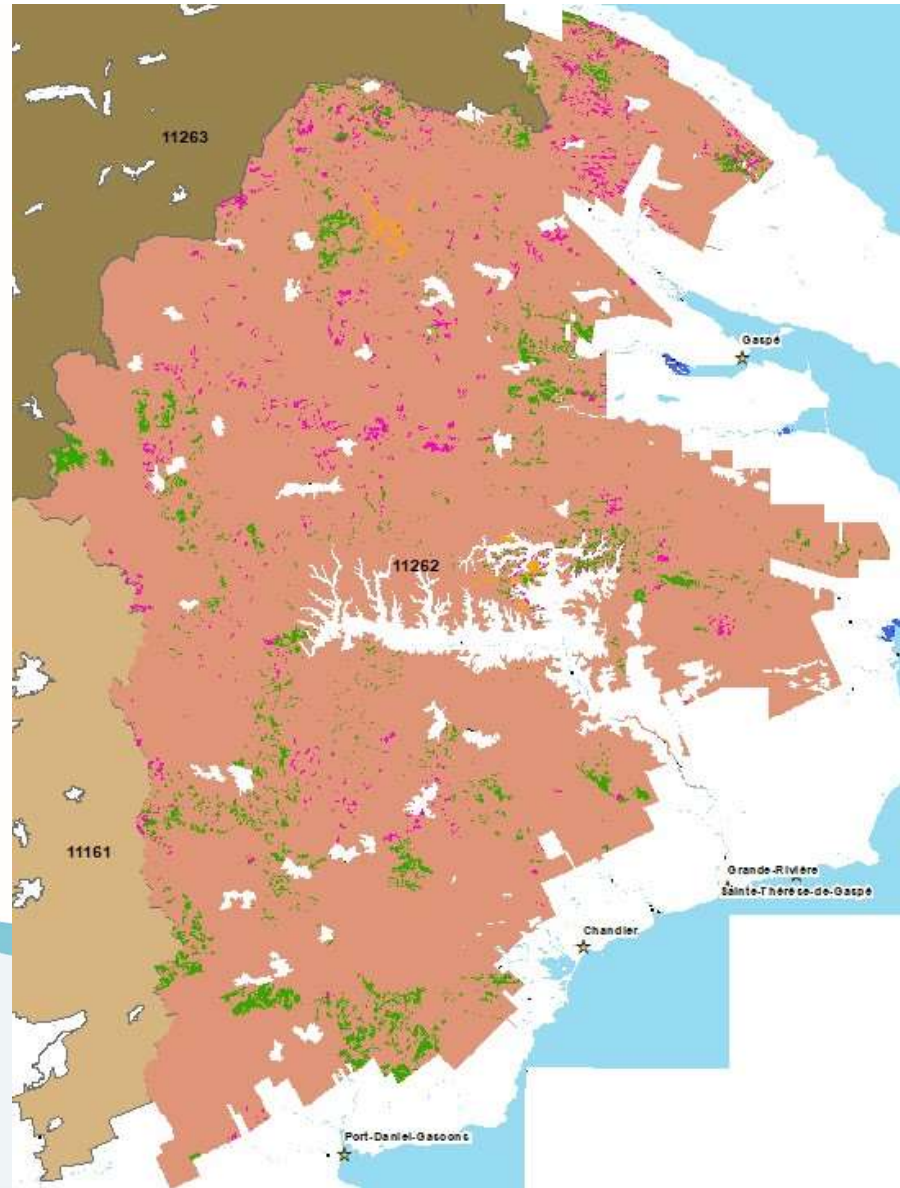


## Éléments considérés lors de la planification forestière

- Les VOIC, incluant les indicateurs économiques et écosystémiques
- La stratégie 2023-2028;
- Les peuplements vulnérables à la TBE et à la localisation des aires d'arrosage;
- Les préoccupations autochtones;
- Les garanties d'approvisionnement;
- La réglementation;
- La tenure des terres, les affectations, les usages forestiers;
- La certification forestière;
- Les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être;
- Les plans d'aménagement fauniques;
- Les sites fauniques d'intérêt;
- Les ententes administratives;
- Les ententes et les mesures d'harmonisation convenues;
- (...)



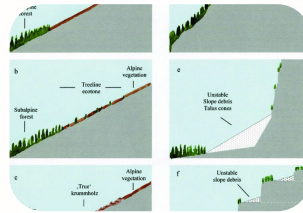
Répartition des travaux de  
récolte du PAFIO 2023-12 dans  
l'UA 112-62



# Respect de la stratégie d'aménagement



Grands Types  
Forêt



Contraintes  
opérationnelles



Petit bois



Indicateurs  
économiques

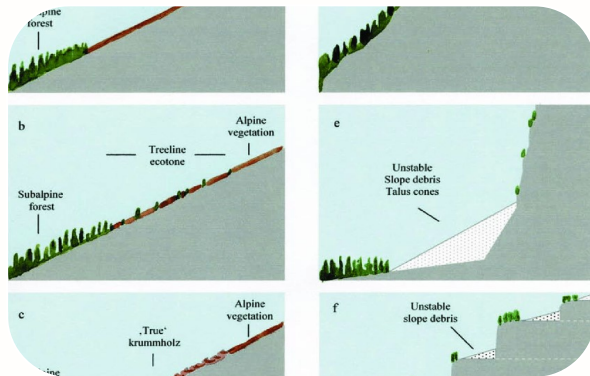


## Respect de la stratégie d'aménagement : superficie planifiée par grand type forêt



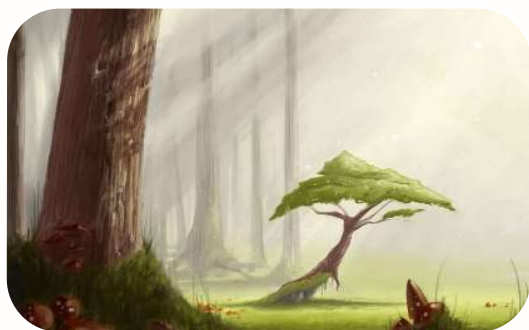
GTF	Attribuable Ha/an	PAFIO nov-23	%
PESSIÈRE	135	2 764	2047%
SAPINIÈRE	1 147	8 243	719%
<b>TOTAL CIBLE RÉSINEUSE</b>	<b>1 282</b>	<b>11 007</b>	<b>859%</b>
<b>TOTAL CIBLE RÉSINEUSES À FI</b>	<b>868</b>	<b>6 852</b>	<b>789%</b>
PEUPLERAIES	18	175	971%
PEUPLERAIES À RÉSINEUX	377	2 714	720%
BÉTULAIES BLANCHES	209	837	401%
BÉTULAIES BLANCHES A RÉSINEUX	146	1 264	865%
ÉRABLIÈRES ROUGES	75	345	460%
<b>TOTAL CIBLE FI et FIR</b>	<b>825</b>	<b>5 334</b>	<b>647%</b>
FEUILLUS TOLÉRANTS	23	122	529%
FEUILLUS TOLÉRANTS A RÉSINEUX	81	683	843%
<b>TOTAL CIBLE FT et FTR</b>	<b>104</b>	<b>805</b>	<b>774%</b>
CÉDRIÈRES	19	818	4303%
<b>Grand TOTAL</b>	<b>3 098</b>	<b>24 821</b>	<b>801%</b>

## Respect de la stratégie d'aménagement : Superficie planifiée par contrainte opérationnelle



Contraintes opérationnelles	Attribuable Ha/an	PAFIO 2023-11 (ha)	%
Orphelin	243	2 701	1110%
Paysage	151	1 236	817%
Pentes fortes	83	624	756%
Ravages cerf de Virginie	73	2 350	3216%
<b>Total toute contraintes</b>	<b>550</b>	<b>6 910</b>	<b>1256%</b>
Hors des contraintes	2 548	17 911	703%
<b>Total</b>	<b>3 098</b>	<b>24 821</b>	<b>801%</b>

## Respect de la stratégie d'aménagement : proportion des superficies qui proviennent des strates de petit bois

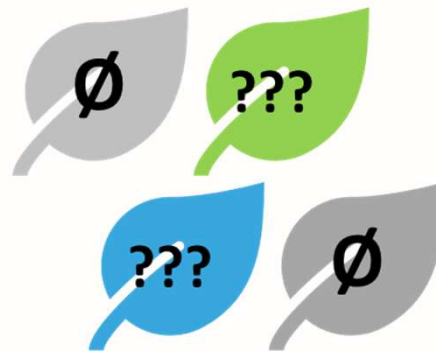


	Cible attribution (ha/an)	PAFIO 2023-11 (ha)	%
Petit bois	295	9 112	3085%
Très petit bois	372	6 563	1766%
<b>Total PB/TPB</b>	<b>667</b>	<b>15 675</b>	<b>2350%</b>
Hors PB/TPB	2 431	9 146	376%
<b>Grand total</b>	<b>3 098</b>	<b>24 821</b>	<b>801%</b>

## VOIC : indicateurs économiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Conformité
Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification	Vol/ha des superficies planifiées	130.50 m <sup>3</sup> /ha à 159.50 m <sup>3</sup> /ha	158 m <sup>3</sup> /ha	Conforme
		Décimètre cube par tige récoltée selon les regroupements d'essence (SEPM et PE)	Entre 117 dm <sup>3</sup> /tige et 143 dm <sup>3</sup> /tige SEPM Minimum 200 dm <sup>3</sup> /tige PEU	121,8 dm <sup>3</sup> /tige SEPM 273,6 dm <sup>3</sup> /tige PEU	Conforme
		Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification	190: 23% 191: 44% 192: 34%	190: 26% 191: 41% 192: 33%	Conforme
Qualité de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification	Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM).	66% ±10%	56%	Conforme

# Résultats des analyses VOIC



Rappel: certains VOIC sont calculés au PAFIO mais « équilibrés » à la PRAN

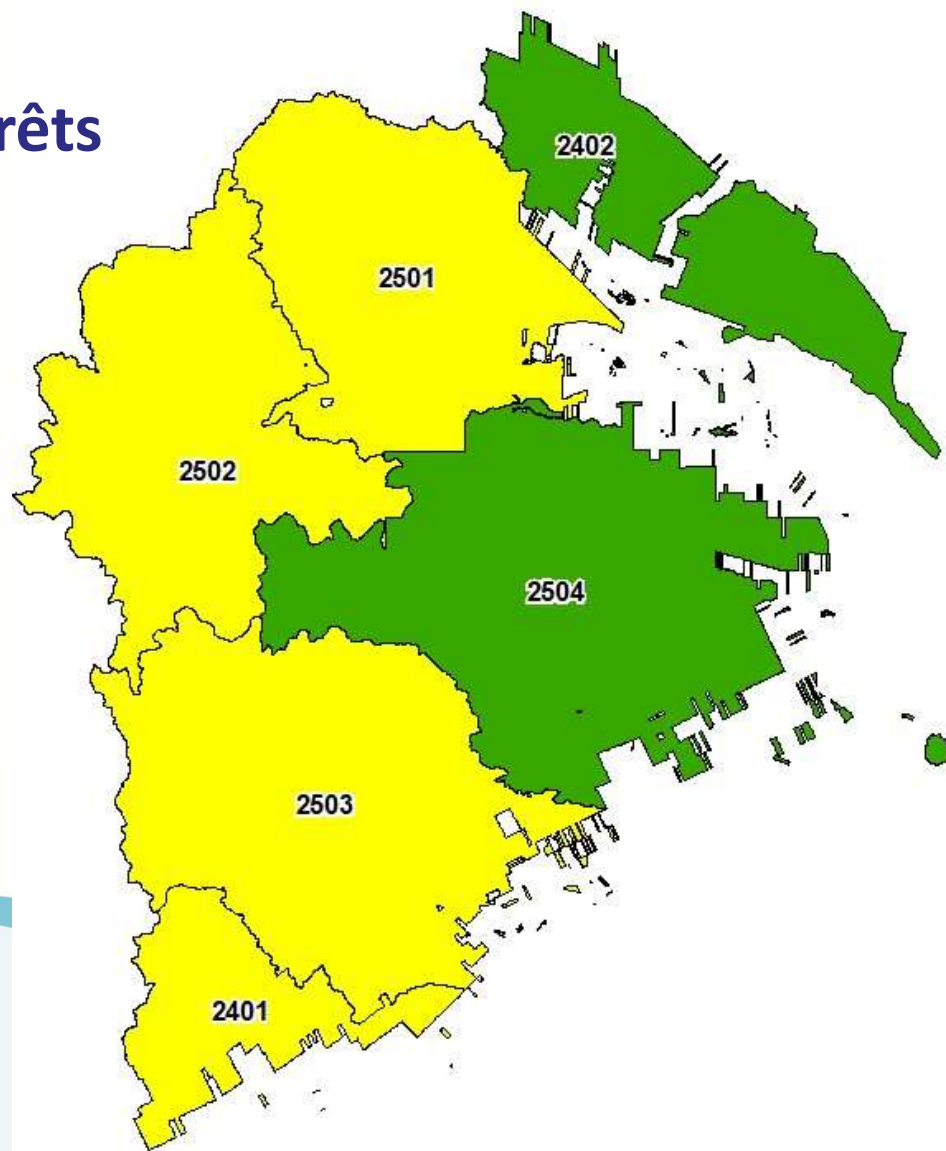
## VOIC : Écosystémiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération (structure d'âge des forêts)	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)  Note : Indicateur qui est suivi pour l'enjeu relatif à la structure interne des peuplements et bois morts.	Au moins 80 % de la superficie	Non conforme (50%), plan de restauration en vigueur
		Proportion de vieilles forêts à l'échelle des territoires certifiés	≥50 % du niveau historique	Non conforme (30%), plan de restauration en vigueur.
Structure interne des peuplements et bois morts	Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure interne verticale des peuplements présente des degrés d'altération faible ou modérée comparativement aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Non conforme au PAFIO 2023-11 (65%) → Portrait réel conforme (100%) car toutes UTA conformes
		Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ans ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (98,75% de la superficie, 100% des UTA)
Altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage de la superficie des milieux humides d'intérêt (MHI) protégés	12 % des MHI de l'UA	Conforme (100%)



# VOIC – Vieilles forêts

Cibles



**Vert: >50% état origine  
(altération faible)**

**Jaune: 30% à 50% état  
d'origine (altération  
modérée)**

**Rouge: <30% état  
d'origine (altération  
élevée)**

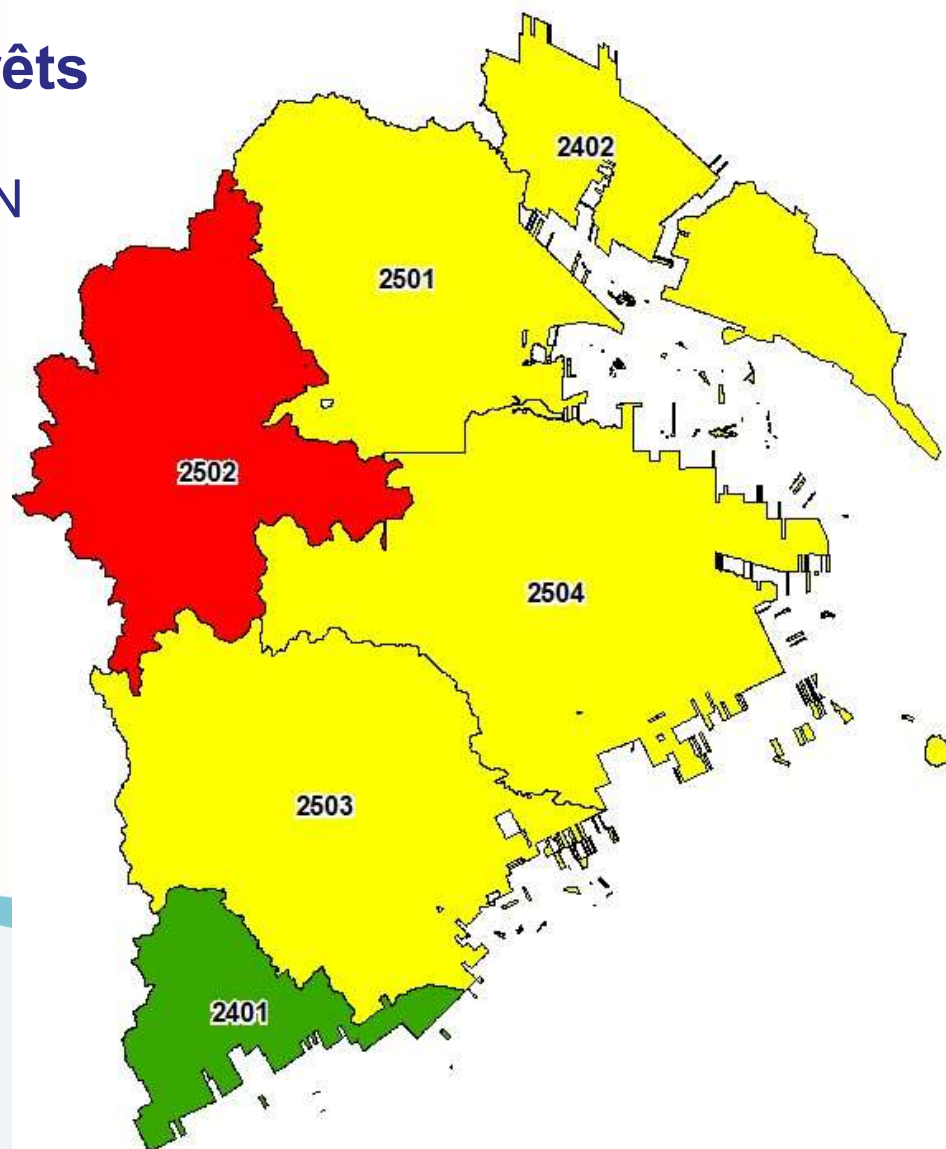
## VOIC : Vieilles forêts

État actuel incluant  
mortalité TBE et PRAN  
2023

**Vert:** >50% état origine  
(altération faible)

**Jaune:** 30% à 50% état  
d'origine (altération  
modérée)

**Rouge:** <30% état  
d'origine (altération  
élevée)



# VOIC : Vieilles forêts

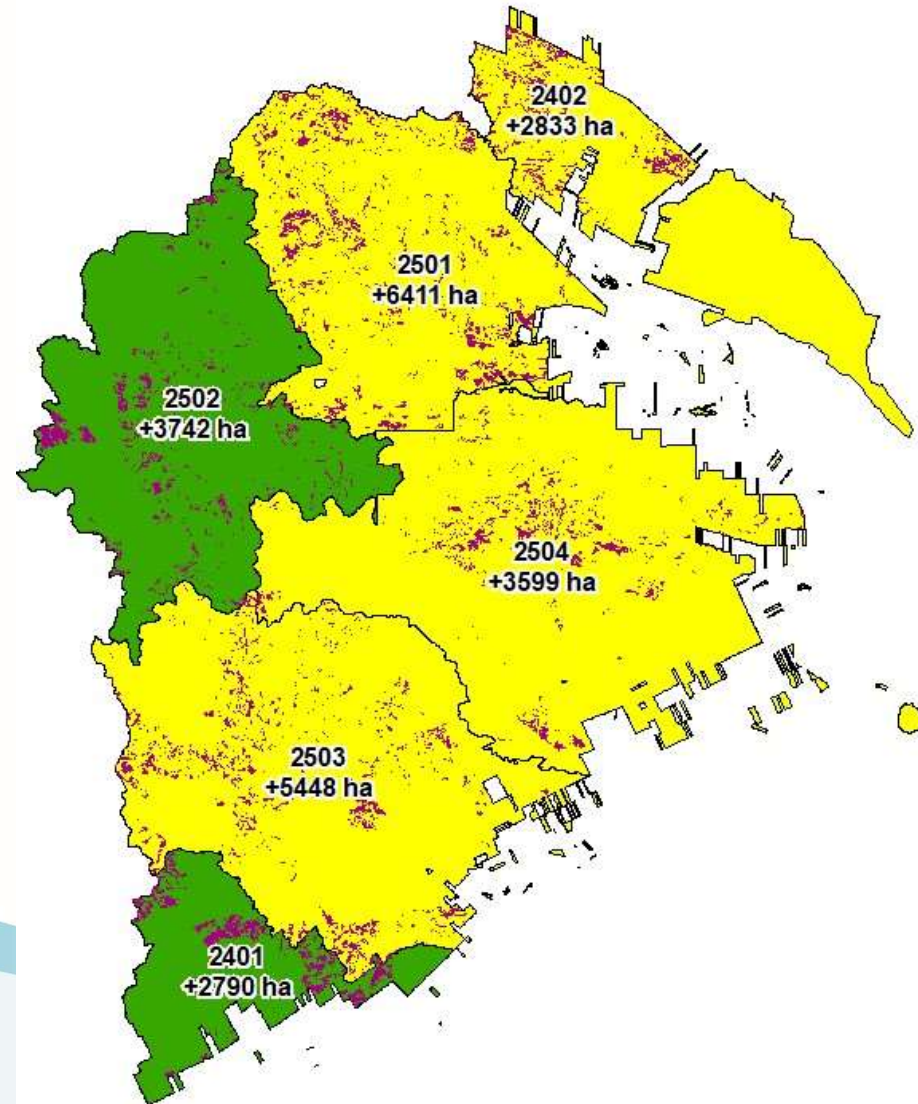
## Plan de restauration visé et interventions au PAFIO 2023-11

**Vert: >50% état origine (altération faible)**

**Jaune: 30% à 50% état d'origine (altération modérée)**

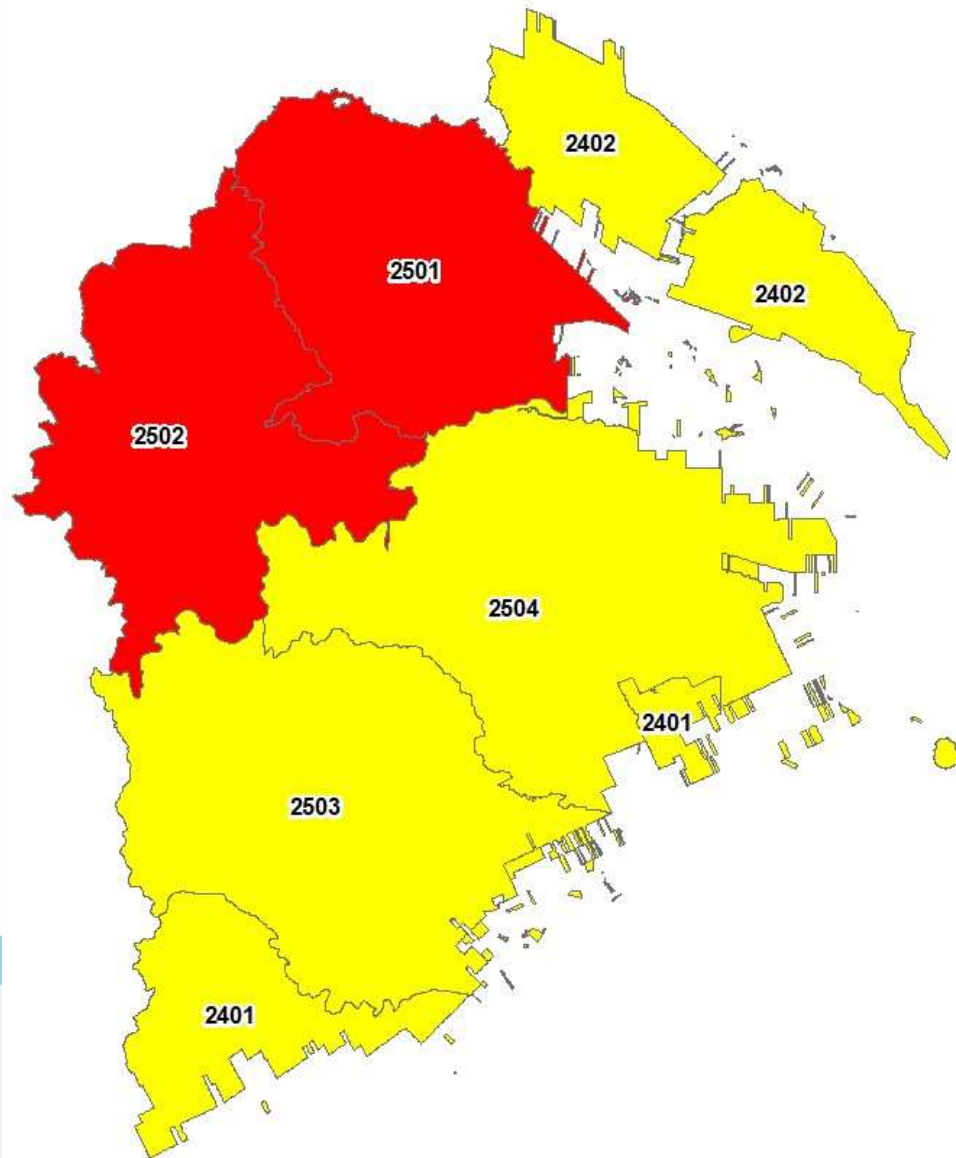
**Rouge: <30% état d'origine (altération élevée)**

UTA	Marge de manœuvre (ha)	Délais (années)	Superficie du PAFIO 2023-10 (ha)	Marge de manœuvre entamée (%)
2 401	9 531	7 ans	2 790	29%
2 402	4 106	12 ans	2 833	69%
2 501	12 273	7 ans	6 411	52%
2 502	27 676	7 ans	3 742	14%
2 503	14 195	7 ans	5 448	38%
2 504	3 028	12 ans	3 599	119%
<b>Total</b>	<b>70 809</b>		<b>24 821</b>	<b>35%</b>



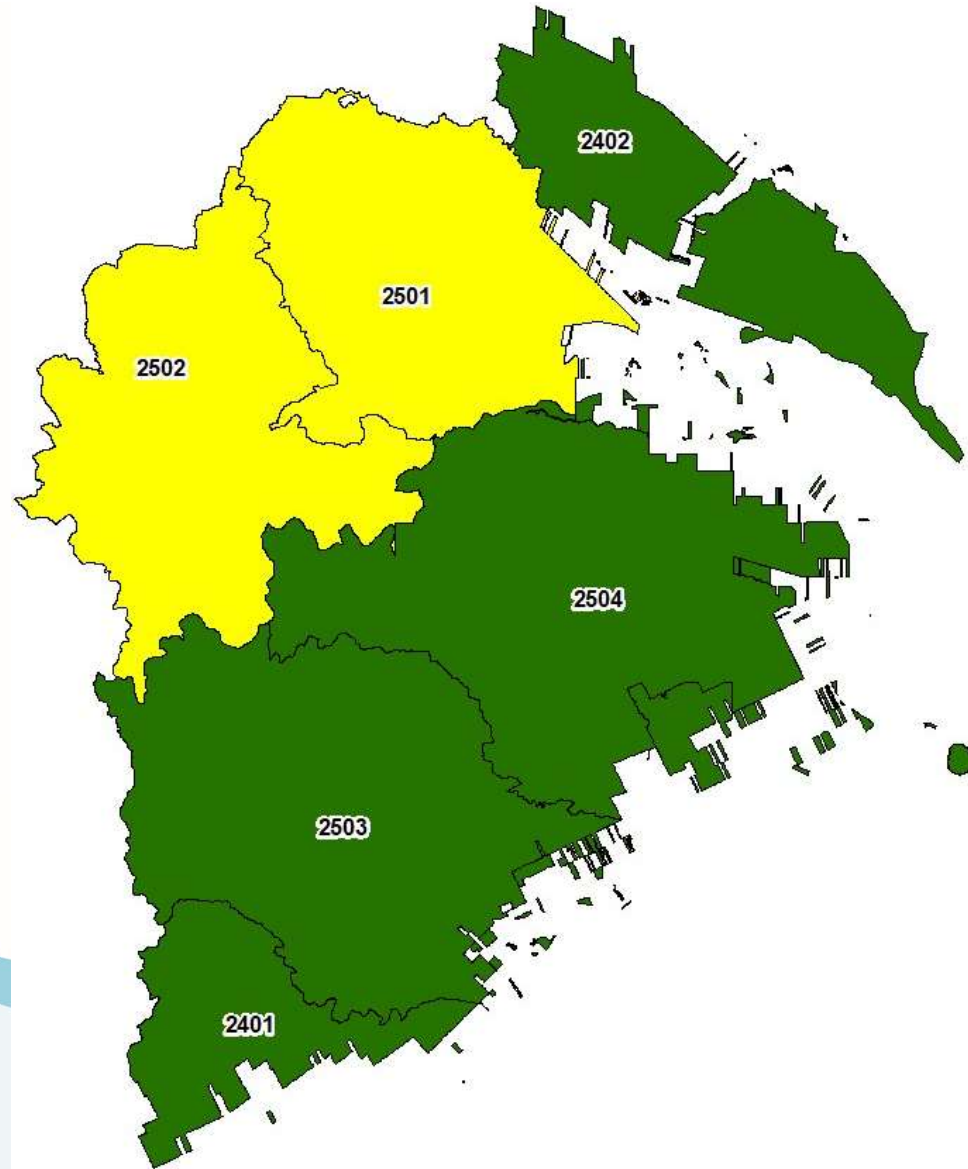
# VOIC: Structure irrégulière

- Calcul au PAFIO 2023-11





# VOIC: Structure irrégulière - *État actuel*



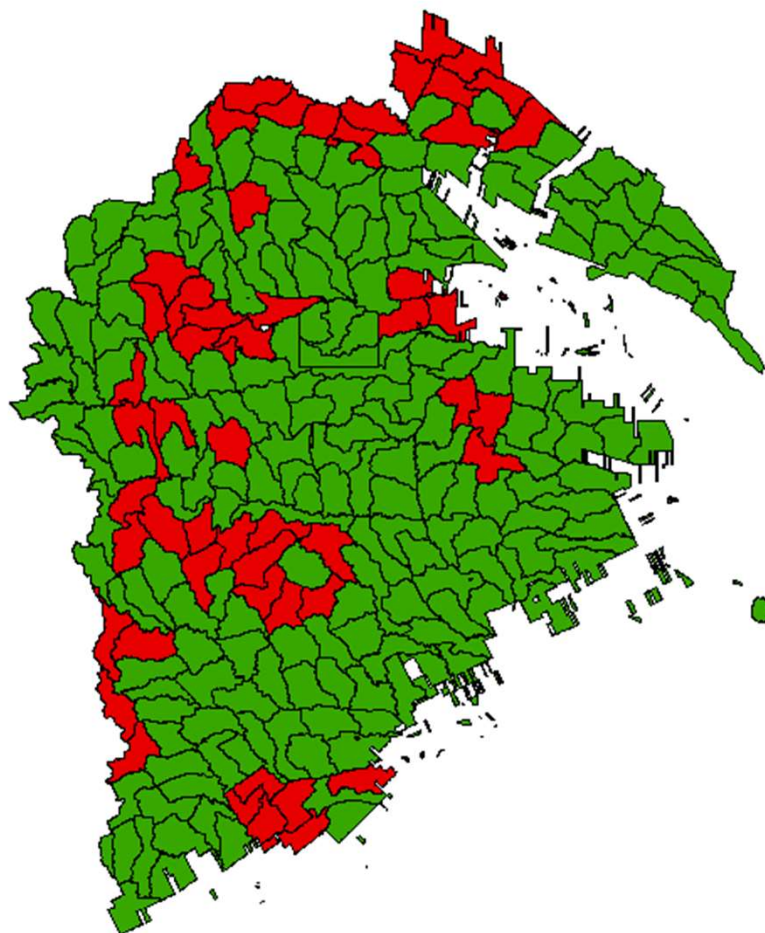
## VOIC : Écosystémiques (suite)

Enjeu	Objectif	Moyen	Résultat
Organisation spatiale des peuplements	Faire en sorte que la répartition spatiale des peuplements s'apparente à celle des peuplements aménagés	Mise en œuvre de la dérogation réglementaire (COS) sur la répartition spatiale des coupes	Aucun impact via l'ajout de PAFIO / PRAN 2024



## VOIC : Organisation spatiale des peuplements (blocs compacts COS)

Massifs  
conformes



Résultats à la PRAN  
2024-2025 seront  
fournis ultérieurement

## VOIC : Fauniques

Enjeux	Objectif	Moyen	Résultat
Mise en valeur de l'habitat du cerf de Virginie	Prendre en compte les besoins particuliers du cerf de Virginie lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Conformité des activités d'aménagement aux dispositions prévues au plan d'aménagement faunique (PAF) des aires de confinement (ADC) du cerf de Virginie	N/A au PAFIO. Plusieurs SIP prévus présents dans les ADC mais demandes de dérogation seront produites au besoin lors des ajouts aux programmations annuelles en plus des lois et règlements en vigueur.
Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être  (incluant la flore)	Prendre en compte les exigences des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS) lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être connus et cartographiés	Conforme
Protection des sites fauniques d'intérêt	Prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites fauniques d'intérêt connus et cartographiés	Conforme (Aucun secteur du PAFIO 2023-11 ou du projet de PRAN 2024-2025 dans un site faunique d'intérêt).

## VOIC : Fauniques

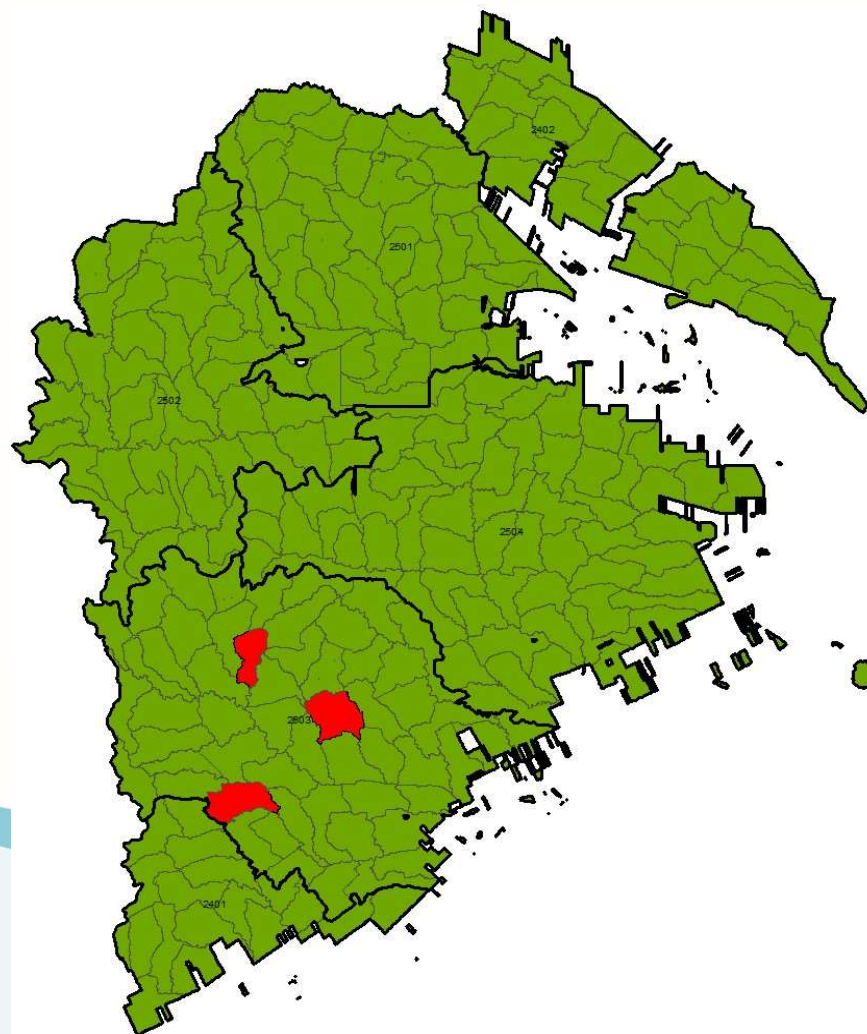
Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée  Qualité de l'habitat du lynx	Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des superficies traitées (éclaircie précommerciale et nettoiement) avec modalité de mitigation faunique	100 % (hors Caribou ou scénarios d'intensification)	Applicable à la PRAN TSNC seulement
		Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiement)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (sur 100% des UTA)
	Prendre en compte les besoins particuliers du Lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiement) dans les territoires fauniques structurés surfaciques	Moins de 70 % à l'échelle des secteurs de suivis identifiés	Conforme (sur 100% des secteurs suivis)
Qualité de l'habitat du lynx (suite)	Prendre en compte les besoins particuliers du Lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	NC au PAFIO 2023-11 (65%), conforme sur le réel (100%)
Qualité de l'habitat de l'original	Prendre en compte les besoins particuliers de l'original lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des peuplements d'alimentation	Minimum 20 % dans 60 % des COS de l'UA	Conforme (sur 88.93% de l'UA)
		Pourcentage de peuplements d'alimentation dans les territoires fauniques structurés surfaciques	Minimum 20 % dans chaque secteurs de suivi identifié dans les TFSS	Conforme (sur 100% des TFSS)

## VOIC : Faunique, qualité de l'habitat de la gélinotte et du lynx

Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitements d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoyage)

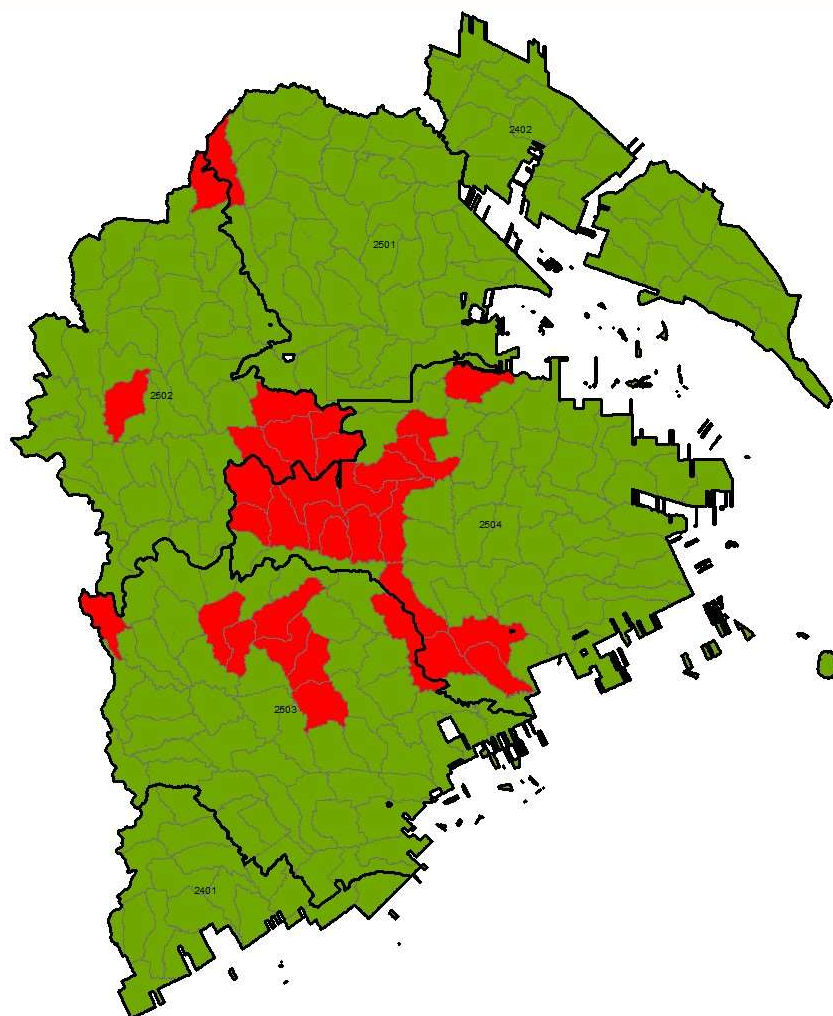
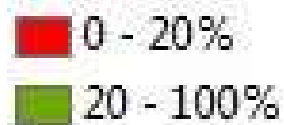
0-69%

70-100%



## VOIC : Faunique, qualité de l'habitat de l'original

Pourcentage des  
peuplements  
d'alimentation



Minimum 60% des COS conformes par UTA

UTA	Non conforme	Conforme
2401	0.00%	100.00%
2402	0.00%	100.00%
2501	2.44%	97.56%
2502	15.56%	84.44%
2503	14.55%	85.45%
2504	28.33%	71.67%
<b>Total</b>	<b>13.52%</b>	<b>86.48%</b>

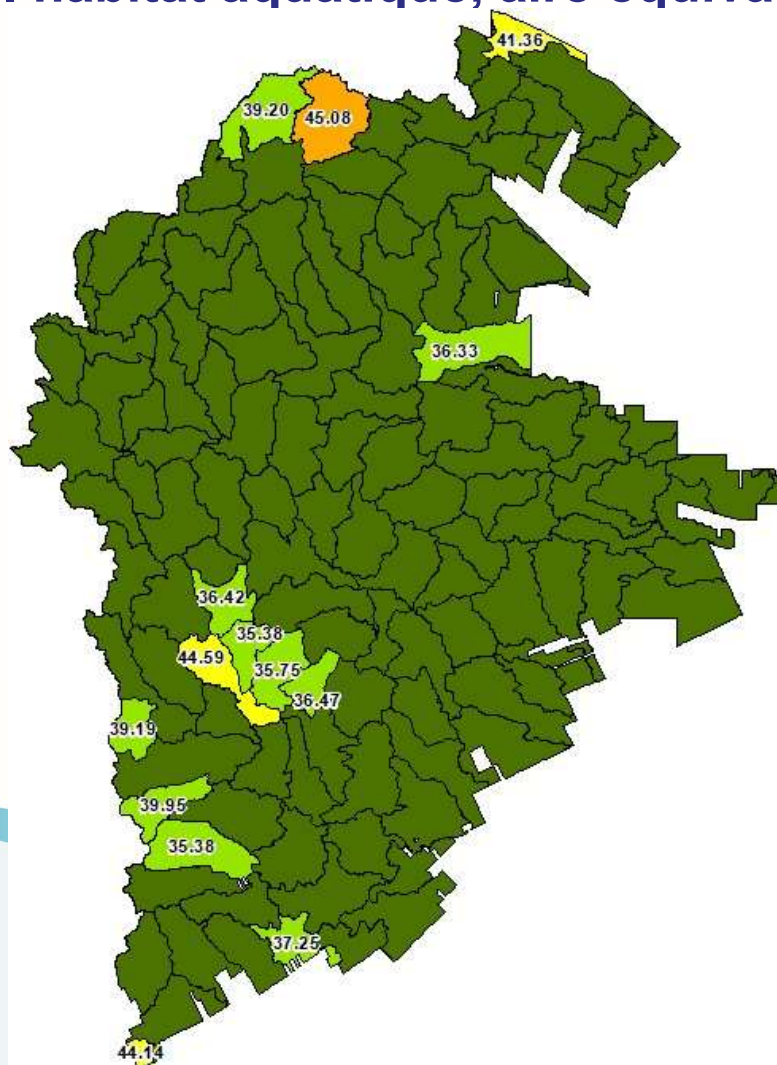
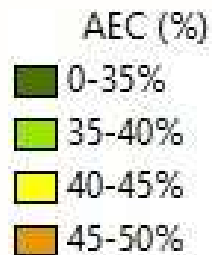


## VOIC : Qualité du milieu aquatique

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité du milieu aquatique	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage d'aire équivalente de coupe (AEC) par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 50 %	Conforme (100%)
		Pourcentage de compaction des sols par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 7 %	Conforme (100%)

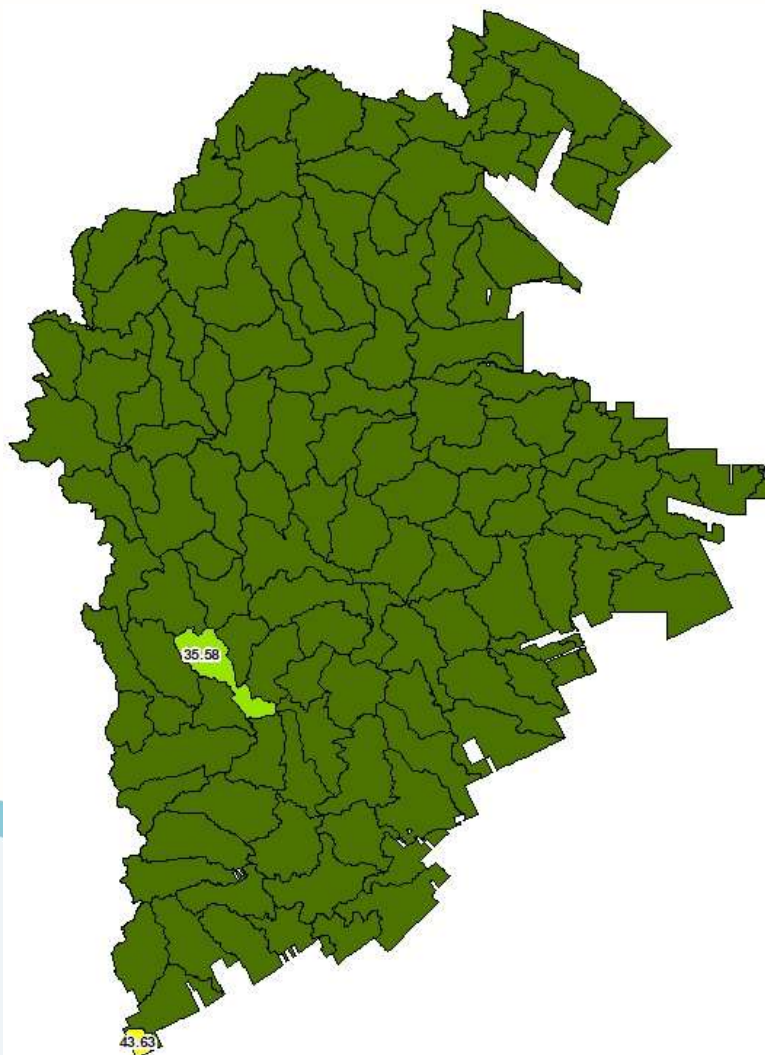
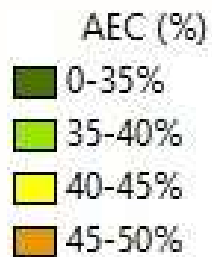


## VOIC : Qualité de l'habitat aquatique, aire équivalente de coupe (AEC)



Bassin	% AEC
221.00.00.22	45.08
113.20.00.17	44.59
505.00.00.07	44.14
505.00.00.01	41.36
113.10.00.01	39.94
221.00.00.26	39.20
113.20.00.13	39.19
112.10.00.05	37.25
113.20.00.19	36.47
113.20.00.24	36.42
222.00.00.02	36.33
113.20.00.18	35.75
113.20.00.22	35.38
112.10.00.08	35.38

## VOIC : Qualité de l'habitat aquatique, aire équivalente de coupe (AEC) - Résultats actuels



Bassin	% AEC
505.00.00.07	43.63
113.20.00.17	35.58

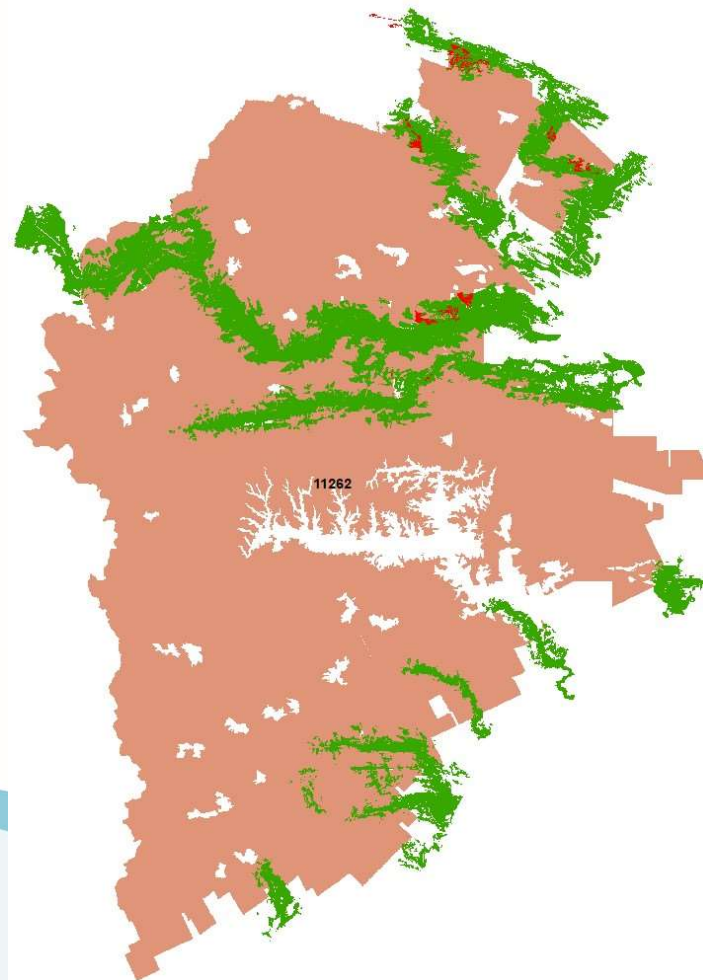
## VOIC : Qualité visuelle des paysages

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité visuelle des paysages	Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages	Taux de respect des modalités prévues au <i>Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières.</i>	100 %	Non applicable au PAFIO mais résultats produits néanmoins  Entente sera respectée à la PRAN 2024, certains paysages ont déjà été corrigés
		Ratio, exprimé en pourcentage, de la superficie de la forêt productive de moins de 7 m de hauteur du COS qui n'est pas sous l'influence d'un bloc de forêt résiduelle d'une superficie égale ou supérieure à 5 ha, considérant un rayon d'influence de 600 m et de 900 m, sur la superficie totale du COS.	Moins de 20 % pour le rayon d'influence de 600 m; moins de 2 % pour le rayon d'influence de 900 m.	Non applicable au PAFIO mais conforme néanmoins à l'exception de quelques superficies. Évalué à l'échelle du COS

## VOIC : Connectivité des grands pôles de conservation

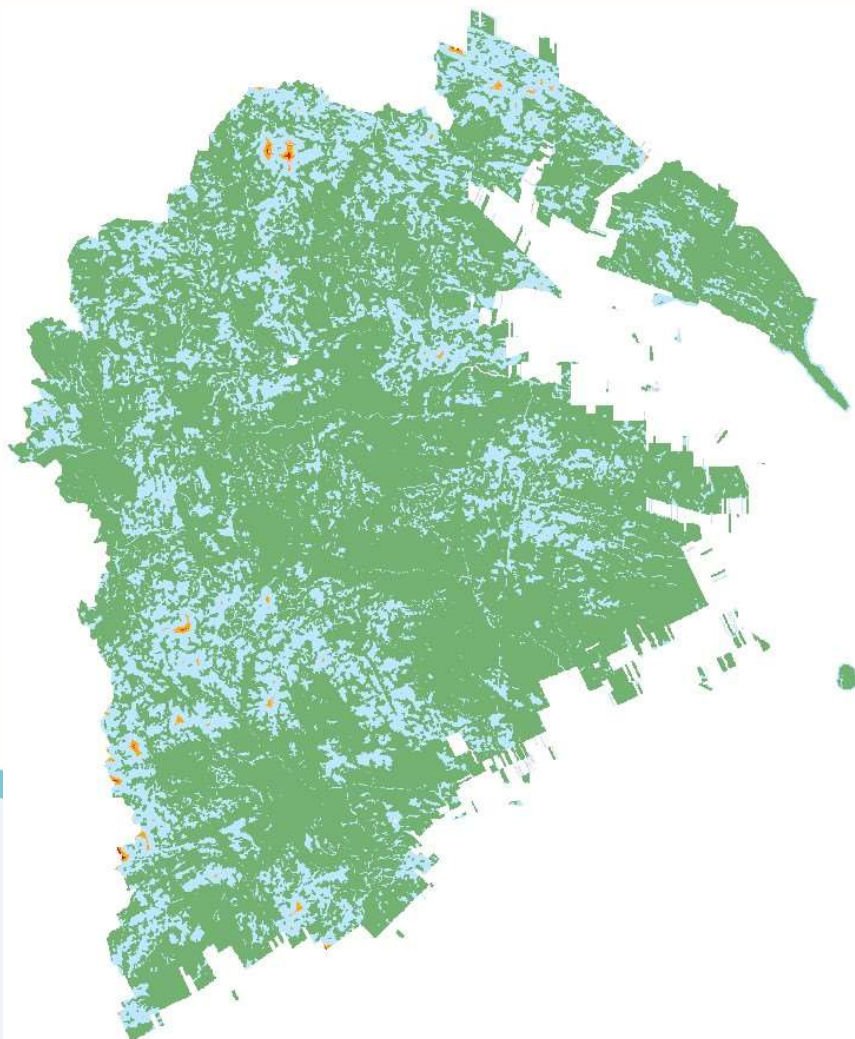
Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Connectivité entre les grands pôles de conservation	Assurer la connectivité entre les grands pôles de conservation	Pourcentage de grands pôles de conservation identifiés connectés	100 %	Conforme (100%)

## VOIC : Qualité visuelle des paysages (paysages GIRN)

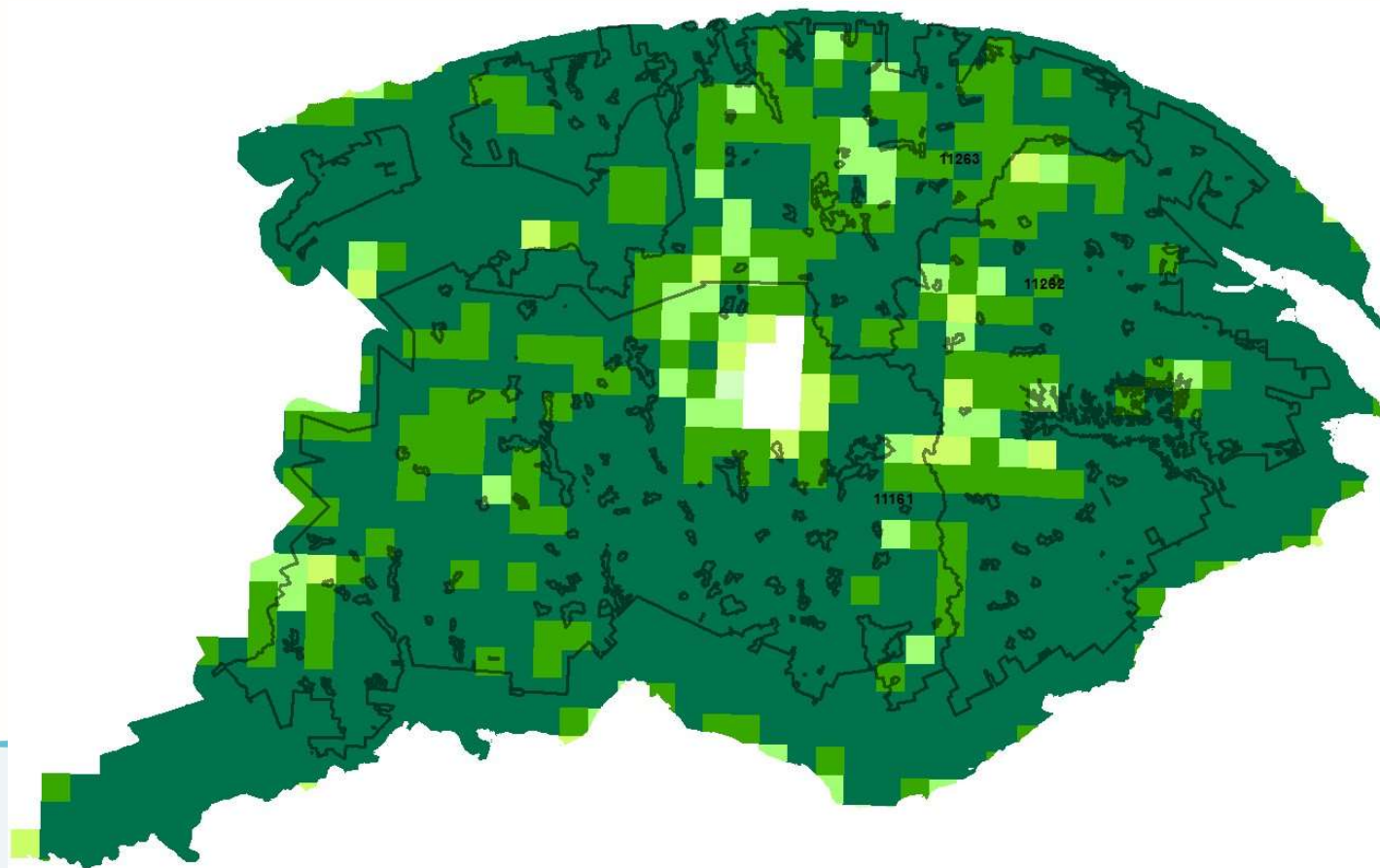
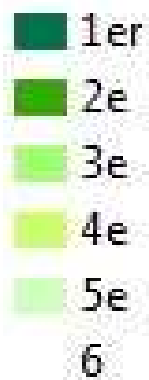




## VOIC : Qualité visuelle des paysages (COS 600-900)



## VOIC : Connectivité entre les grands pôles de conservation



Le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>  
niveaux sont  
considérés  
comme  
« connectés »



## Rappel

- Le travail effectué concerne les SIP prévus en ajout pour l'année 2024-2025 et les années suivantes;
- Les chemins proposés doivent être considérés avec un corridor de 200 m de chaque côté afin de permettre l'ajustement du tracé selon les conditions de terrain rencontrées



Consultation publique:

[Lien à venir](#)

Questions ou commentaires?

Préparé par:  
Collaboration :

Félix O'Connor, ing.f.  
Alexandre Jalbert, tech.f.  
Olivier Paradis, tech.f.